

KHEPRI FINANCE
Madame REVELLAT
129 Boulevard Pasteur
94360 BRY SUR MARNE

Linass, le 28 Octobre 2010.

Madame,

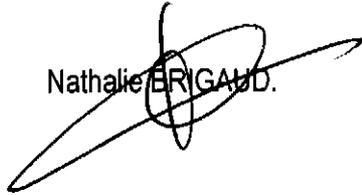
Afin de compléter votre comptabilité, pourriez vous nous transmettre les éléments ou les informations suivants :

- Un extrait de compte de votre fournisseur ARKANISSIM (Je pense que nous n'avons pas toutes les factures) et en ce qui concerne votre facturation à ARKANISSIM, nous n'avons pas eu toutes vos factures de prestations. voir ci-joint le détail des deux comptes plus explicatifs.
- Pour JURIDIS nous avons deux règlements sans factures le 04.03.2010 pour 180.00 euros et le 26.03.2010 pour 152.00 euros.
- LOYER il nous manque vos quittances du 2^{ème} Trimestre 2010 et du 4^{ème} Trimestre 2010
- NOCEA nous avons deux règlements sans factures le 24.03.2010 pour 1 435.20 euros et 342.77 euros.
- REVUE FIDUCIARE nous n'avons pas de justificatifs en ce qui concerne les prélèvements mensuels de 82.52 euros.
- MODDDJO il nous manque votre facture de vente n° 427 de 1 196.00 euros.
- LANSON GASTRONOMIE il nous manque votre facture de vente de 6 920.77 euros.
- Le document que vous nous avez transmis de MERCURE Finance concerne t il votre facture du 26.02.2009 restée impayée de MBDN ?
- Pourriez vous nous transmettre les destinataires des chèques N° 589 de 1500.00 euros et N° 590 de 2 000.00 euros débités le 09.08.2010.

Vous remerciant pour votre collaboration.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Nathalie ERIGAUD.



Compte 0ARKAN (ARKANISSIM Finance)

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Présenté en Euros

Date	Journal	Pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde	L
16/03/2010	BP	VIRMT	ARKANISSIM Finance		904,87 (A)	904,87	C
16/03/2010	BP	VIRMT	ARKANISSIM Finance		76,00 (A)	980,87	C
17/03/2010	BP	VIRMT	ARKANISSIM Finance		446,00 (B)	1 426,87	C
30/03/2010	ve	437	ARKANISSIM Finance	75,42		1 351,45	C
31/03/2010	ve	436	ARKANISSIM Finance	9 377,36		8 025,91	D
31/03/2010	ve	435	ARKANISSIM Finance	1 717,42		9 743,33	D
08/04/2010	BP	PRLVMT	ARKANISSIM Finance		10 478,91 (A)	735,58	C
16/04/2010	BP		ARKANISSIM Finance		446,00 (B)	1 181,58	C
20/05/2010	BP	VIRMT	ARKANISSIM		446,00 (B)	1 627,58	C
20/05/2010	ve	101	ARKANISSIM Finance	38,00		1 589,58	C
29/06/2010	ve	ABNT 519	ARKANISSIM Finance	446,00		1 143,58	C
29/06/2010	ve	ABNT201	ARKANISSIM Finance	38,00		1 105,58	C
03/08/2010	BP		ARKANISSIM Finance		347,14 (A)	1 452,72	C
20/10/2010	ve	455 ABONT	ARKANISSIM Finance	446,00		1 006,72	C
20/10/2010	ve	456 ABONT	ARKANISSIM Finance	446,00		560,72	C
20/10/2010	ve	457 ABONT	ARKANISSIM Finance	446,00		114,72	C
				13 030,20	13 144,92	114,72	C

"Compte Client"

- Pouvez-vous nous transmettre le détail des factures Réglerées par votre Client (Avoir Ecriture suivi d'un (A)).
- Je pense qu'il nous manque des factures voir Règlements précédés d'un (B) -

Pouvez-vous voir avec votre Client, le détail des factures qu'ils vous ont Réglerées -

Avec nos remerciements.



Compte 9ARKAN (ARKANISSIM)

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Présenté en Euros

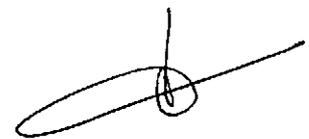
Date	Journal	Pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde	L
05/12/2008	AD	5	ARKANISSIM		263,12	263,12	C
12/05/2009	AD	7	ARKANISSIM 1T09		358,80	621,92	C
16/12/2009	AD	091259	ARKANISSIM sept + nov 09		24,13	646,05	C
15/03/2010	ac	100328	ARKANISSIM 2/2010		69,95	716,00	C
03/08/2010	ac		ARKANISSIM		26,79	742,79	C
29/09/2010	BP	PRV	ARKANISSIM	1 202,70		459,91	D
				1 202,70	742,79	459,91	D

Compte "Fournisseur"

- Madame, Pouvez-vous nous transmettre le détail de ce prélevement de 1202,70 €.
Il nous manque des factures d'achat.

- Pouvez-vous vous procurer votre Compte chez ARKANISSIM.

Avec nos remerciements



ARKANISSIM FINANCE
Madame Evelyne REVELLAT
16, rue Anatole France
92300 LEVALLOIS-PERRET

Montrouge, le 27/09/2010

Aff : ARKANISSIM FINANCE/ GCO SECURITE FRANCE
N.Ref : 12156
V.Ref : GCO/H1/09

ATTESTATION D'IRRECOUVRABILITE

Nous attestons par le présente que la créance que vous nous avez confiée dans le cadre d'un mandat de recouvrement à l'encontre de :

GCO SECURITE FRANCE
5 RUE OLOF PALME
92110 CLICHY

Montant de la créance: 5 980,00€

n'a pas pu être récupéré pour le motif suivant:

Aucun actif répertorié; échec de toute tentative d'exécution.

Cette attestation, conformément à la législation en vigueur (Art.282.1 annexe IV et art 48 CGI), est destinée à passer votre créance en pertes et profits et éventuellement récupérer la TVA y afférant.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Olivier SIBONI

